

Goderville

Le mag

ÉTÉ 2022 | N°9



Zoom sur le complexe Mamie Bréant

SOMMAIRE

3 ÉDITO

4-5 TRAVAUX

6-8 PROJETS

9-10 PETITES VILLES DE DEMAIN

11 SERVICES MÉDICAUX

12-16 SCOLARITÉ

16-18 PROPRETÉ URBAINE

19 CCAS

20-23 COMMUNE

24-25 RETOUR SUR ...

26-27 PROCHAINEMENT

**28 INFOS COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES**

29 PETITES ANNONCES

30 AGENDA

**Commune de Goderville
Bulletin municipal n°9 - ÉTÉ 2022**

Siège social :
2 place Célestin Bellet
76110 GODERVILLE

Directeur de publication :
Frédéric CARLIÈRE, Maire

Conception et rédaction :
Service communication

Crédits photos et illustrations :
Commune de Goderville,
Pixabay

Impression :
Online Printers

Tirage :
1500 exemplaires

Chères Godervillaises, Chers Godervillais,

Cette année, la Commune favorise l'aménagement urbain et pour ce faire, des études sont en cours de réflexion et des travaux vont débuter dans différents bâtiments communaux.

En effet, le complexe Mamie Bréant sera prochainement réorganisé pour accueillir une aire de jeux inclusive, un pump track et une aire sportive extérieure favorisant le sport, le divertissement et le partage, avec un sol du gymnase rénové et mis aux normes Handisport.

Des travaux sont également programmés à l'école élémentaire : l'extension du préau et la réfection de la toiture du cabinet médical.

Afin d'améliorer la circulation routière et piétonne, une nouvelle signalétique va être mise en place en fin d'année.

L'été sera aussi riche en animations avec un agenda culturel dense et varié; fête de la musique, cinéma plein air, fête de la Madeleine et marchés nocturnes seront des événements majeurs.

Pour vos enfants, le Centre Multisports ouvrira du 8 juillet au 29 juillet 2022. A la Ficelle, des séances cinéma sont aussi planifiées tout au long des vacances estivales.

Par ailleurs, en perspective de la rentrée scolaire, n'oubliez pas les inscriptions aux services facultatifs de restauration scolaire et de garderie.

Elles se feront en Mairie du 20 juin au 20 juillet 2022.

Le Forum des Associations se tiendra le 3 septembre afin d'inscrire vos enfants et vous-même à des activités physiques et culturelles.

Je vous souhaite de très bonnes vacances.

Prenez soin de vos proches et de vous-même.

Le Maire
Frédéric CARLIÈRE

RÉHABILITATION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN SAVIGNY

Les travaux de réhabilitation des sanitaires garçons et filles de l'école élémentaire Jean Savigny ont débuté aux vacances de la Toussaint 2021 et sont achevés. L'accès aux sanitaires a également été rendu accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.



Des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ainsi qu'au Département.

Cette aide a été regroupée avec l'extension du préau, selon le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel : 149 678.50 €

Etat (DSIL) : 43 601.55 €

Etat (DETR) : 29 067.80 €

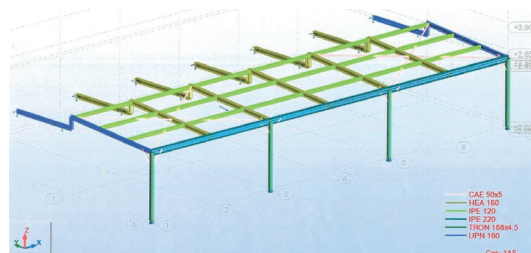
Département : 44 903.55 €

EXTENSION DU PRÉAU DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN SAVIGNY

Pour la prochaine rentrée scolaire, l'accent sera mis sur l'extension du préau de l'école élémentaire. Il permettra d'accueillir un maximum d'enfants à l'abri et de garantir leur bien-être et leur sécurité. En effet, le préau était trop petit pour accueillir tous les enfants et faire respecter la distanciation physique lors de la crise sanitaire.

Il sera utile pour les jours de pluie ou de fortes chaleurs ainsi que pour les événements festifs (fête de l'école ...) et les activités physiques et sportives.

C'est donc un nouveau préau qui verra le jour prochainement, soit une augmentation au sol de 90 m². L'ensemble des travaux sera réalisé par la société BAUDIN CHATEAUNEUF.



RÉNOVATION DE LA TOITURE DU CENTRE MÉDICAL

La toiture du cabinet médical a subi de nombreuses infiltrations. Des travaux de réhabilitation doivent être réalisés en septembre - octobre 2022.

Suite à une mise en concurrence, l'entreprise « TRAPIB » pour le désamiantage et la société « MORICET » pour la couverture et l'étanchéité de la toiture ont été retenues. Les matériaux utilisés seront de l'Ardoise d'Angers.



Le coût total estimé de ces travaux est de 84 345.56 € HT.

Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 16 868.80 € et de 33 738.22 €.

ACQUISITION DE ROBOTS TONDEUSES

Afin d'améliorer l'entretien du terrain d'honneur de football situé au complexe sportif Mamie Bréant, la Commune a décidé d'acquérir deux robots tondeuses pour un montant de 12 199.00 €.

Ils seront installés et programmés durant la période estivale afin d'être opérationnels pour la reprise des entraînements et des matchs à la rentrée. Equipés d'une alarme antivol et d'une puce GPS, ils seront suivis via une application sur un téléphone portable.

FERMETURE DU SKATE PARC

Après plus de 20 ans d'existence et d'utilisation, le skate parc situé au complexe sportif Mamie Bréant est fermé depuis le 13 août 2021 (suivant l'arrêté n° 2021-143).

En effet, suite à un contrôle périodique obligatoire effectué par la société DEKRA, spécialisée dans la prévention et la maîtrise des risques techniques, environnementaux et humains dans les secteurs de l'industrie, de la construction et du tertiaire, la structure a été jugée dangereuse. Elle ne répondait plus aux normes de sécurité.



ZOOM SUR LE COMPLEXE MAMIE BRÉANT

Suite à la fermeture du Skate Parc, la Commune va accueillir dans les prochains mois, une aire de jeux, un Pump Track et une aire sportive extérieure. Ces équipements seront en accès libre. Les utilisateurs intergénérationnels et les groupes d'utilisateurs, tels que les associations et les établissements scolaires, nécessitent une cohabitation au sein du plateau sportif extérieur. L'implantation de ces aménagements au complexe sportif « Mamie Bréant », renforcera ce pôle d'équipements publics à vocation sportive et de loisir.

PRÉSENTATION DU PROJET AIRE DE JEUX

L'implantation sera segmentée en différents pôles d'activités adaptés à chaque catégorie d'âge, de 2 ans à 12 ans. L'aire de jeux sera inclusive pour les enfants en situation de handicap, ainsi que pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Plusieurs structures de jeux seront présentes sur cette aire, présentant chacune de nombreuses activités à l'éveil des sens. Constituée de parcours, de toboggans, de jeux sur ressorts, de panneaux ludiques, de bancs et de tables. Les enfants s'amuseront à se cacher, à observer depuis la tour de 1.30 mètre, à grimper sur le mur d'escalade ou encore à glisser en toute sécurité. La pluralité de l'aire de jeux permettra d'accueillir jusqu'à 21 enfants simultanément.

Le coût total estimé de cet aménagement est de 45 911.80 € HT.

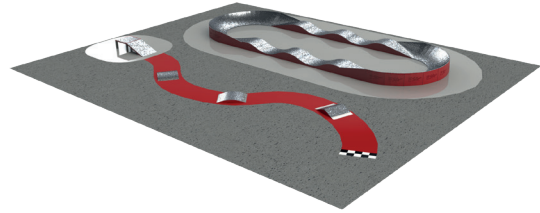
Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 26 870.80 euros et auprès du Département pour 9 182.34 euros.

Total des aides sollicitées : 36 053.14 €.



PRÉSENTATION DU PROJET PUMP TRACK

Un Pump Track est un circuit fermé avec une succession de bosses rondes et de virages relevés, agrémenté éventuellement de sauts. L'aménagement de ce circuit permet aux plus grands fans de glisse de pouvoir profiter d'une surface de roulement en toute tranquillité et sans pédaler. En effet, on utilise les mouvements de terrain pour pomper grâce à l'action des bras et des jambes (flexion/extension).



La piste du Pump Track mesurant 1.20 mètre de largeur, facilitera l'initiation au VTT, BMX, skateboard, roller et trottinette dans un environnement protégé. Cet aménagement sportif permettra de développer une affinité avec le vélo pour les enfants à partir de 2 ans et demi. Lorsque les enfants pratiqueront le vélo dans la rue ou sur la route, ils pourront se concentrer entièrement au trafic et à l'environnement, car la technique et l'équilibre auront été acquis au préalable à l'aide du Pump Track.

Afin d'accueillir un large public, aussi bien dans le cadre d'activités ludiques qu'éducatives, différents niveaux de difficultés seront implantés. Les associations sportives ainsi que les établissements scolaires seront également associés.

Le coût total estimé de cet aménagement est de 42 455.27 € HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Total de l'aide sollicitée : 33 964.21 €.

PRÉSENTATION DU PROJET AIRE SPORTIVE

L'aire sportive sera composée d'un parcours de fitness et d'une station de fitness ouverte appelée « Open Mouv'roc XL ».

La société VALLOIS effectuera le terrassement, la mise en œuvre d'une dalle de béton ainsi que la pose des différents aménagements.

Le parcours de fitness sera constitué d'ateliers de motricité et cross training, en acier inoxydable thermolaqué de l'entreprise FD Aménagements, pouvant accueillir 20 utilisateurs en simultanément.

L'Open Mouv'roc XL, pensé par la société SINEU GRAFF, offrira aux sportifs aguerris ou occasionnels, juniors ou séniors, un espace abrité pour faire les exercices de renforcement musculaire ou d'étirements. Cet équipement proposera une variété d'agrès accueillant 14 utilisateurs

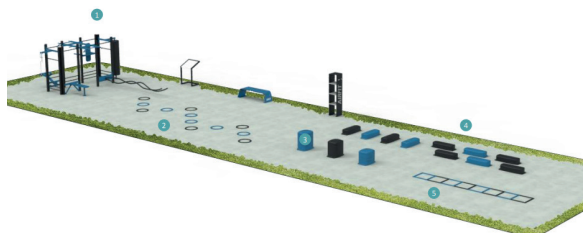
pour pratiquer une activité physique simultanément et effectuer jusqu'à 97 exercices.

La surface de l'ensemble de cette aire sportive sera d'environ 285 m².

Le coût total estimé de cet aménagement est de 91 847.98 € HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Total de l'aide sollicitée : 73 478.39 €.



UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE POUR LA COMMUNE

La Commune de Goderville et la Communauté de Communes « Campagne de Caux » ont eu la volonté de mener une étude commune relative à la signalétique. Réalisé par le cabinet PIXELL, un schéma communal de signalisation a été proposé en avril 2021 aux élus. La nouvelle signalétique permettra de clarifier et de faciliter le cheminement des usagers en mettant en avant les points d'intérêts de la Commune (le centre-bourg, les bâtiments et équipements publics, la gendarmerie, les établissements scolaires, etc...).



Suite à l'analyse des offres relatives au marché, la Commission d'Appel d'Offres a désigné l'entreprise BOSCHER avec une offre d'un montant de 88 213.30 € HT. Le marché public a été notifié à l'entreprise retenue au mois de mai 2022. Les nouveaux panneaux devraient donc être posés d'ici la fin de l'année.

Le coût total estimé de cet aménagement est de 88 213.30 € HT.

Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 24 464 euros et auprès du Département pour 24 464 euros.

Total des aides sollicitées : 48 928 €.

INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN

Afin de développer la communication et l'information aux usagers, le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'un réseau de mobilier urbain à l'échelle du territoire « Campagne de Caux ».

La Délégation de Service Public pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'entretien du mobilier urbain a été attribuée à la société URBAN CONNECT, entreprise spécialisée dans la communication extérieure.

En mai dernier, la Commune a donc été équipée de 8 panneaux dits « sucettes » situés aux entrées/sorties de ville ; et d'un panneau dit « digital » situé Place Godard des Vaux.

Ces panneaux sont réservés pour l'information à caractère institutionnel ou événementiel pour la Communauté de Communes et les Communes du territoire « Campagne de Caux ». Une face est attribuée à la collectivité et une autre à la publicité.

Les entreprises et artisans du territoire qui souhaiteraient intégrer leur publicité dans les panneaux « sucettes » doivent contacter la **Communauté de Communes par mail : contact@campagne-de-caux.fr ou par téléphone : 02 35 29 65 85.**



PRÉSENTATION DE L'OPAH-RU

La Commune envisage de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) qui traite l'habitat privé sur un secteur communal précis pendant 6 ans.

Les principaux enjeux de l'opération sont les suivants :

- Lutter contre l'habitat dégradé et les logements insalubres (occupés et/ou vacants)
 - Accompagner les porteurs de projets et les ménages qui souhaitent s'engager dans une dynamique de réhabilitation
 - Requalifier l'image du centre-bourg en lien avec l'opération de réhabilitation/rénovation de façades
 - Lutter contre la précarité énergétique
 - Encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements facilitant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie: personnes âgées et/ou personnes handicapées.
- Ce programme de réhabilitation du parc privé propose des aides financières et un accompagnement en faveur de la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.
- Ces aides s'adressent aussi bien aux propriétaires qui occupent leurs logements qu'aux propriétaires de logement(s) locatif(s). Le logement doit toutefois avoir plus de 15 ans et constituer la résidence principale de celui qui l'occupe ou l'occupera.

Si vous souhaitez expliquer votre projet de réhabilitation/rénovation d'habitat, merci de vous rapprocher **d'Alexandra FERAY, Chargée de projets «Petites Villes de Demain» à la Mairie de Goderville au 02.35.10.40.77 ou sur petitesvillesdedemain@orange.fr**

En attendant l'élaboration et l'approbation de l'OPAH-RU sur le territoire Godervillais, vous pouvez bénéficier d'aides et d'accompagnement via le Programme d'Intérêt Général du Département (PIG) jusqu'en 2023.

Le PIG du Département vous aide gratuitement à améliorer votre logement et favorise votre maintien à domicile.

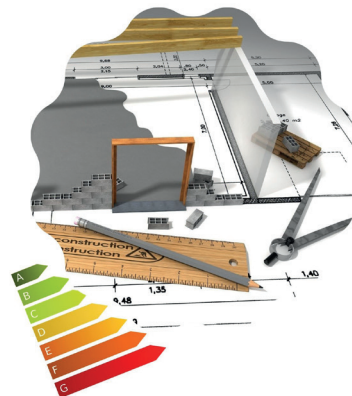
Les travaux éligibles au PIG sont les suivants :

- Economie d'énergie (chauffage, isolation...)
- Amélioration du confort (ventilation, menuiseries...)
- Mise en sécurité (électricité, garde-corps, charpente, toiture...)
- Adaptation au handicap et au vieillissement (travaux d'accessibilité intérieur et extérieur)

Il convient de ne pas débiter les travaux avant l'obtention de l'accord des financeurs.

Des permanences sur rendez-vous sont organisées pour vous accueillir et vous accompagner. Elles ont lieu le premier mardi du mois à la mairie de Goderville.

N'hésitez pas à contacter INHARI par téléphone au 02.32.08.13.00 ou par mail contact@inhari.fr pour prendre rendez-vous.



PRÉSENTATION DU CONCOURS D'ARCHITECTE

Le réaménagement des espaces publics du cœur de bourg est l'action prioritaire issue de l'étude pré-opérationnelle d'urbanisme pour l'attractivité du centre-bourg de Goderville réalisé par le bureau d'étude Quartier Libre. Il est la traduction opérationnelle de la transition à opérer en termes de gestion de la circulation et d'évolution des pratiques de déplacement.

Cette opération a pour objectifs principaux :

- Offrir un cadre de vie convivial et renforcer l'attractivité commerciale du centre-bourg.
- Contribuer à l'évolution des pratiques de déplacement et de stationnement en centre-bourg.
- Encourager, par effet d'entraînement, la réhabilitation et la revalorisation du patrimoine bâti.



Son périmètre opérationnel couvre environ 10 000 m² et concerne les places Célestin Bellet, de Verdun, Godard des Vaux qui constituent le centre névralgique de la Commune, et la rue Jean Prévost dans sa traversée des places. Sont également intégrées au périmètre, les rues adjacentes telles que la rue Orbe, la rue Saint-Maur, la rue du Vieux Château et la rue Emile Bénard.

Les principales orientations programmatiques retenues sont les suivantes :

- Réorganisation des espaces de circulation principaux afin d'en rationaliser les tracés et de permettre un rééquilibrage entre les espaces dévolus à la voiture en circulation et ceux dévolus aux piétons et/ou à des usages récréatifs.
- D'une façon générale, apaisement de la circulation automobile sur l'ensemble du périmètre par des réaménagements de voirie.
- Réaménagement des parvis de la mairie et de l'église.
- Aménagement d'espaces libres permettant d'accueillir la diversité des usages qui peuvent être attendus au sein d'un cœur de bourg : marché hebdomadaire, marché nocturne, marché de Noël, terrasses, fêtes foraines, braderies, et autres événements culturels-populaires.

SERVICES MÉDICAUX

PRÉSENTATION DE L'ÉDUCATRICE

Suite à l'approbation du Conseil Municipal, depuis le 1er mai 2022, la Commune a signé une convention de mise à disposition de la salle n° 13 à la Maison des Associations (MDA) avec Madame Guignery Delphine, Educatrice spécialisée libérale.

Formée au PECS (Picture Exchange Communication Sytem soit système de Communication par échange d'image) et aux autres moyens de communication, cette professionnelle accompagne chaque enfant, selon ses besoins.

Interventions effectuées :

- Accompagnement individualisé et personnalisé en cabinet ou à domicile
- Accompagnement éducatif et aménagement des lieux de vie
- Accompagnement pour les troubles DYS (Dyslexie, dysphasie, dyspraxie...), TDA/H, TDA,
- Travail sur l'autonomie
- Travail sur les habilités sociales

- Travail autour des émotions et de l'estime de soi
- Communication alternative adaptée
- Travail sur les comportements à problèmes
- Inclusion scolaire
- Accompagnement à la parentalité méthode Barkley
- Guidance des parents et des encadrants
- Atelier d'information sur le handicap et sensibilisation aux troubles neuro développementaux.



RECHERCHE DE MEDECIN

La Commune recherche actuellement un médecin généraliste libéral.

Ce médecin pourra rejoindre le cabinet médical composé de quatre autres généralistes, situé rue Guy de Maupassant.

La Municipalité a conscience que la situation est inquiétante pour les administrés puisque certains se retrouvent sans médecin et sans suivi médical. Pour rappel, la Communauté de Communes « Campagne de Caux », c'est 15 200 habitants dont 2 904 Godervillais.

C'est pourquoi, des moyens de communication ont été développés en ce sens depuis

janvier 2022. Une annonce a été postée sur les réseaux sociaux, de l'affichage a été déposé dans la Commune et dans des communes voisines, ainsi que dans les centres hospitaliers et à l'Université de Médecine de Rouen.

Un courrier a également été envoyé par Monsieur Le Maire à l'Agence Régionale de la Santé (ARS) à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) en décembre dernier et un nouveau courrier a été rédigé et envoyé en avril.

Malgré un cabinet fonctionnel, situé au cœur « Campagne de Caux », au carrefour des villes du Havre, Fécamp et Etretat, l'ARS peine à trouver une solu-

tion pour les communes impactées par le manque de médecins.

Cependant, une charte régionale sur l'accès aux soins ambulatoires a été signée par le Préfet, l'ARS, la Région, les Départements, l'Assurance Maladie et les structures représentant les professionnels de santé (URPS). Cette charte vise à organiser une réponse territoriale autour du développement de l'exercice coordonné des soins, l'usage et le développement de la télémédecine.

Des discussions sont également en cours afin d'accueillir une infirmière ASALEE au sein de la Commune. La Municipalité tiendra informée ses administrés de la suite réservée.

CENTRE MULTISPORTS - JUILLET 2022

Cet été, du vendredi 8 au vendredi 29 juillet 2022, le Service des Sports de la Commune proposera des animations sportives pour les mineurs âgés de 6 à 16 ans.

4 éducateurs sportifs, 1 animateur sportif et 2 animateurs BAFA, encadreront les différents groupes d'enfants, sous la direction de Vincent GARCIA, éducateur sportif communal.

Sorties prévues à partir du 15 juillet :

- Vendredi 15 juillet piscine Gd'o de Gonfreville l'Orcher et bowling de Montivilliers
- Vendredi 22 juillet parc accrobranche « ACROFO-REST » à Brosville
- Vendredi 29 juillet parc Festyland à Carpiquet

Le repas du midi (pique-nique) est à la charge des familles.

Le programme détaillé des activités quotidiennes sera communiqué sur les réseaux sociaux de la Commune et en Mairie sur les panneaux d'affichage.

Service de garde éducatif :

Tous les jours de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30, avec accueils et départs échelonnés. Gratuit sur inscription - places limitées.

Documents à fournir pour l'inscription :

- Fiche de renseignements
- Fiche d'inscription
- Copie des vaccins à jour
- Attestation de quotient familial de moins de 2 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Tous les documents sont disponibles et téléchargeables sur le site internet de la Mairie (www.goderville.com) (LOISIRS – SPORT – SERVICES DES SPORTS) et à l'accueil de la Mairie.

Le tarif du centre multisports dépend du quotient familial de chaque famille.

Une attestation de la CAF de moins de 2 mois est donc nécessaire pour calculer les droits.

Sans ce document, le prix maximal sera appliqué.

	Quotient familial	0 à 350	351 à 550	551 à ...
Familles domiciliées à Goderville	Journée sans restauration sur place	3.15 €	4.83 €	6.51 €
	Journée complète avec restauration sur place à la charge des familles	3.65 €	5.33 €	7.01 €
	Demi-journée sans restauration scolaire	2.12 €	3.25 €	4.38 €
	Demi-journée complète avec la possibilité de restauration sur place à la charge des familles	2.62 €	3.75 €	4.88 €
	Sortie du vendredi uniquement	5.00 €	7.67 €	10.34 €

	Quotient familial	0 à 350	351 à 550	551 à ...
Familles domiciliées hors commune de Goderville	Journée sans restauration sur place	5.15 €	6.83 €	7.51 €
	Journée complète avec restauration sur place à la charge des familles	5.65 €	7.33 €	9.01 €
	Demi-journée sans restauration scolaire	3.12 €	4.25 €	5.38 €
	Demi-journée complète avec la possibilité de restauration sur place à la charge des familles	3.62 €	4.75 €	5.88 €
	Sortie du vendredi uniquement	7.00 €	9.67 €	12.34 €

INSCRIPTION À LA GARDERIE

La Commune met à disposition un service de garderie facultatif destiné aux élèves de l'école maternelle et élémentaire Jean Savigny.

La garderie de l'école est un service municipal qui fonctionne en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8H45 puis de 16h15 à 18h30.

Le service de garderie débutera le jour de la rentrée scolaire soit le 1er septembre 2022.

Les inscriptions se tiendront à la Mairie du 20 juin au 20 juillet 2022.

	PRIX
GARDERIE MATIN (7h30 à 8h30)	+ 1 €
GARDERIE SOIR (16h15 à 17h30)	+ 1 €
GARDERIE SOIR (17h30 à 18h30)	+ 1 €



Le personnel est joignable sur les temps de garderie aux numéros suivants :

- Garderie maternelle : 06 21 68 16 41
- Garderie élémentaire : 06 24 55 22 17

Les documents à compléter sont téléchargeables sur le site internet de la Commune (www.goderville.com – VIE LOCALE – ENFANCE ET JEUNESSE – ECOLES) et peuvent être retirés aux horaires d'ouverture de la Mairie à l'accueil.

Vous pouvez également envoyer vos demandes par mail : varniere.goderville@wanadoo.fr

L'inscription est annuelle, non tacitement reconductible et doit être réalisée par les familles. Une inscription en cours d'année est possible, tout comme une résiliation.

Avant toute première fréquentation, les parents doivent obligatoirement remplir une fiche d'inscription et une fiche sanitaire en Mairie.

Tout dossier incomplet sera refusé et l'enfant ne pourra pas bénéficier du service.

Pour les enfants dont les parents sont séparés, copie du jugement est demandée.

La Commune se réserve par ailleurs le droit d'adapter l'organisation, de limiter le nombre d'inscrits ou de reconsidérer l'ouverture, en fonction des besoins exprimés, de l'utilisation du service, des locaux disponibles et des capacités d'accueil et d'encadrement.

INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE



La Commune propose un service facultatif de restauration et de pause méridienne au bénéfice des élèves de l'école maternelle et élémentaire Jean Savigny.

Les menus de l'école sont élaborés et cuisinés par le prestataire « CONVIVIO ».

La trame des repas est disponible sur le site internet de la Commune ainsi que sur l'application gratuite « Panneau Pocket » et la page Facebook de la Commune.

La restauration scolaire est un service municipal qui **fonctionne en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h15.**

Le service de restauration scolaire débutera le jour de la rentrée scolaire soit le 1er septembre 2022.

Tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 :

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement le 5 avril dernier, à la mise en place du dispositif national « Cantine à 1 euro » à compter du 1er septembre 2022.

Toutes les familles devront présenter une attestation de la CAF de moins de 2 mois afin de connaître le quotient familial de chaque foyer. Sans présentation de ce document, le prix maximal sera appliqué.

	QUOTIENT FAMILIAL	0 à 350	351 à 550	551 à ...
Enfants scolarisés à l'école maternelle	Prix d'un repas	0.80 €	1.00 €	3.35 €
Enfants scolarisés à l'école élémentaire	Prix d'un repas	0.80 €	1.00 €	3.85 €
Personnels de l'Éducation Nationale et Communal	Prix d'un repas	5.43 €	5.43 €	5.43 €
Personnel Communal	Prix d'un repas	3.85 €	3.85 €	3.85 €

Les inscriptions se tiendront à la Mairie du 20 juin au 20 juillet 2022.

Les documents à compléter sont téléchargeables sur le site internet de la Commune (www.goderville.com – VIE LOCALE – ENFANCE ET JEUNESSE – ECOLES) et peuvent être retirés en Mairie aux horaires d'ouverture.

Vous pouvez également envoyer vos demandes par mail : varniere.goderville@wanadoo.fr
L'inscription est annuelle, non tacitement reconductible et doit être réalisée par les familles. Une inscription en cours d'année est possible, tout comme une résiliation.
Avant toute première fréquentation, les parents doivent obligatoirement remplir une fiche d'inscription et une fiche sanitaire en Mairie.

Tout dossier incomplet sera refusé et l'enfant ne pourra pas bénéficier du service.

En cas de sureffectif, la priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents ont une activité professionnelle (1 pour les parents isolés).

Pour les enfants dont les parents sont séparés, copie du jugement est demandée.

SCOLARITÉ

Extrait du règlement intérieur. Les conditions suivantes devront être scrupuleusement respectées :

Article 3 : Conditions d'admission et modalités d'inscription

L'inscription est à renouveler chaque année en juin (fin août pour les inscrits à l'école de dernière minute). Il est possible d'inscrire son enfant à jour(s) fixe(s) durant toute l'année scolaire. **Dans tous les autres cas, chaque famille est tenue de remplir un calendrier mensuel qui sera à remettre au service administratif de la Mairie au plus tard le 25 de chaque mois pour le mois suivant.**

Les enfants inscrits à la restauration scolaire ne doivent pas quitter l'enceinte de l'école sur le temps scolaire sauf en cas d'appel d'un membre du personnel communal pour des raisons de santé. A titre exceptionnel, lorsque l'enfant a des rendez-vous médicaux, le responsable légal, sur présentation d'un justificatif, après avoir rempli le document « décharge de responsabilité » pourra venir chercher son enfant sur le temps méridien.

Article 5 : Les absences

Toute absence doit être obligatoirement signalée au service administratif de la Mairie. Lors de la première journée d'absence d'un enfant, le repas est facturé à la famille sauf pour les motifs suivants :

- Sorties et activités scolaires impactant le service et prévues par l'équipe enseignante,
- En cas d'absence de l'enseignant, sur présentation d'un justificatif de l'école, impliquant la non-présence de l'enfant,
- En cas d'éviction de l'école pour cause de pandémie,
- Pour cause de décès d'un membre de la famille sur présentation d'un justificatif,
- Si l'école est fermée

En cas d'absence pour maladie, le repas du jour est dû.

Si le responsable légal juge que cette ou ces absences peut ou peuvent perdurer au-delà d'une journée, il est invité à téléphoner à la Mairie avant 9h30 pour que le service administratif puisse déduire le ou les repas suivant(s).

Si l'absence dépasse le nombre de jours prévus lors de l'appel sans que la Mairie n'ait été prévenue, les repas seront dus.

CONVENTION AVEC LES RESTOS DU COEUR

Suite à l'approbation en Conseil Municipal en date du 5 avril 2022, une convention a été signée avec l'association des Restos du Cœur de Goderville.

Celle-ci se situe à l'Îlot Saint François (2 Rue Saint-François - 02 27 30 19 81).

Le vendredi de la veille de chaque période de vacances scolaires, l'association des Restos du Cœur vient récolter les denrées non consommées par les enfants déjeunant au restaurant scolaire.

Le surplus de desserts est distribué à la garderie de l'école maternelle et de l'école élémentaire pour le goûter (fruits, gâteaux, compote et yaourts).

Ces mesures permettent de lutter contre le gaspillage alimentaire et de sensibiliser les enfants.



VACANCES SCOLAIRES 2022-2023

Vacances	Zone B (Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-tours, Reims, Rennes, Strasbourg)
Prérentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2022
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 1er septembre 2022
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 22 octobre 2022 Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2022 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 11 février 2023 Reprise des cours : lundi 27 février 2023
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 15 avril 2023 Reprise des cours : mardi 2 mai 2023
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2023

NUISANCES SONORES

Que l'on soit propriétaire ou locataire, en copropriété ou en maison individuelle, la qualité de vie dépend pour beaucoup de l'entente avec son voisinage.

C'est pourquoi nous vous rappelons quelques règles de bon sens permettant de vivre en bons termes avec ses voisins.

En effet, l'été approche, les journées commencent à être plus longues et les administrés souhaitent davantage profiter de leurs extérieurs (rénovation, bricolage, jardinage), ce qui peut parfois entraîner quelques nuisances sonores.

C'est pourquoi des horaires ont été mis en place par arrêté municipal :

- Les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- Les samedis, de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Les dimanches et les jours fériés, de 10h à 12h

La Commune rappelle également qu'il est interdit de brûler les déchets verts chez soi. Il est possible de les déposer à la déchetterie communautaire (02.35.10.32.59) située route de Bolbec à Goderville, aux horaires suivants :

- Le lundi, mardi et vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Le mercredi, de 14h à 18h
- Le samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h et jusqu'à 19h du 01/04 au 31/10

HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE

LUNDI, MARDI, VENDREDI : 9h-12h* et 14h-18h*
 MERCREDI : 14h-18h*
 JEUDI - FERMÉ
 SAMEDI :
 9h-12h* / 14h-18h* (du 01/11 au 31/03)
 9h-12h* / 14h-19h* (du 01/04 au 31/10)
 * Le samedi, l'accès est réservé à partir de l'heure de fermeture du 1^{er} octobre.

DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE CAMPAGNE DE CALIX
 ZA - Route de Bolbec / 76110 GODERVILLE
 02 35 10 32 59

BAC À TEXTILE
 Le Réseau. Les textiles sont acceptés à base pure ou mélangés.

BAC À PRES
 Colmatés à l'Accueil

Service Gestion des Déchets

Horaires 1^{er} mardi du mois
 9h-12h

DÉCHETS INTERDITS : amiante / ciment, déchets ménagers, déchets radioactifs, explosifs

NUISANCES SONORES

Les beaux jours arrivant, nous constatons au sein de la Commune des rodéos sauvages. Afin de limiter les risques d'accident et les nuisances sonores, une loi de renforcement a été adoptée par le Sénat le 26 juillet 2018, celle-ci visant à lutter plus efficacement contre les rodéos motorisés. En effet, le texte prévoit des peines plus lourdes pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement accompagnés d'une amende, voire d'une confiscation du véhicule.



Voici les nouvelles sanctions prévues par l'article L236-1 du Code de la route ci-dessous :

« Art. L. 236-1. - I. - Le fait d'adopter, au moyen d'un véhicule terrestre à moteur, une conduite répétant de façon intentionnelle des manœuvres constituant des violations d'obligations particulières de sécurité ou de prudence prévues par les dispositions législatives et réglementaires du présent code dans des conditions qui compromettent la sécurité des usagers de la route ou qui troublent la tranquillité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

« II. - Les peines sont portées à deux ans d'emprisonnement et à 30 000 euros d'amende lorsque les faits sont commis en réunion.

« III. - Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende :
« 1° Lorsqu'il résulte d'une analyse sanguine ou salivaire que la personne a fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants ou lorsque cette personne a refusé de se soumettre aux vérifications prévues par le présent code destinées à établir s'il conduisait en ayant fait usage de stupéfiants ;

« 2° Lorsque la personne se trouvait sous l'emprise d'un état alcoolique caractérisé par une concentration d'alcool dans le sang ou dans l'air expiré égale ou supérieure aux taux fixés par les dispositions législatives ou réglementaires du présent code ou lorsque cette personne a refusé de se soumettre aux vérifications prévues par le présent code et destinées à établir l'existence d'un état alcoolique ;

« 3° (nouveau) Lorsque le conducteur n'était pas titulaire du permis de conduire exigé par la loi ou le règlement ou que son permis avait été annulé, invalidé, suspendu ou retenu.

« IV. - Les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende en cas de cumul d'au moins deux des circonstances prévues aux 1°, 2° et 3° du III du présent article.

Règlementation des pots d'échappement

Selon l'article R318-3 du Code de la Route, il est stipulé que « les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains. Le moteur doit être muni d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement sans possibilité d'interruption par le conducteur ».

Le conducteur ne doit pas réduire l'efficacité de ce dispositif.

Une amende de 135 euros peut être émise par les forces de l'ordre en cas de contrôle. D'autre part, une immobilisation peut également être prescrite.

Le conducteur peut être verbalisé pour les raisons suivantes :

- Motorisation dotée d'un échappement libre
- Dispositif d'échappement non muni d'un silencieux en bon état, ou dont le fonctionnement a été modifié
- Haut niveau de nuisances sonores liées au mauvais état ou à la modification du dispositif d'échappement silencieux
- Conduite en agglomération en exerçant des accélérations répétées au démarrage, en circulation et à l'arrêt

Afin de lutter contre ce fléau, la Commune de Goderville sensibilisera les habitants par le biais d'une campagne d'affichage.

PROPRETÉ URBAINE

Toutes les personnes accompagnées d'un chien sont priées de procéder systématiquement au ramassage des déjections de leur animal, sous peine de sanction.

Prochainement des panneaux seront installés dans le centre-bourg. Pour rappel, un arrêté municipal a déjà été édité le 22 avril 2022. L'amende s'élève à 35 euros.



En effet, les déjections canines sont interdites sur le domaine public (voies publiques, trottoirs, espaces verts, espaces de jeux, parcs, jardins, etc...) et ce par mesure d'hygiène publique. Il est donc demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

D'autre part, nous rappelons que tout propriétaire de chien de 1ère ou 2ème catégorie doit tenir son animal en laisse sur le domaine public et que celui-ci doit être muselé. Le propriétaire doit par ailleurs demander un formulaire à la Mairie afin de le déclarer. S'il n'a pas atteint 8 mois, il ne peut pas faire l'objet d'une évaluation comportementale. Un permis provisoire, valable jusqu'à ce qu'il ait 1 an, peut être délivré.

Le formulaire doit systématiquement être accompagné des pièces suivantes :

- Un justificatif d'identification du chien
 - Le certificat de vaccination contre la rage en cours de validité
 - Le certificat vétérinaire de l'évaluation comportementale (sauf s'il a moins de 8 mois)
 - L'attestation d'aptitude du propriétaire
 - Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité pour les dommages causés aux tiers
- Un certificat de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie
 - Un justificatif du pedigree pour un chien de 2ème catégorie

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

La Commune attendait impatiemment les « Saints de Glace » pour fleurir et arborer son centre-bourg. C'est donc à la mi-mai que le Service Technique de la Commune a débuté la plantation des fleurs de saison (Surfinia, Bidens, Petunia, Verveine et Geranium).

Qu'est-ce que les « Saints de Glace » ?

Selon une croyance populaire qui remonterait au Moyen-Âge, les « Saints de glace » représentent une durée climatique comprise entre le 11 et le 13 mai. Le 11 mai est fêtée la Saint Mamert, le 12 la Saint Pancrace et le 13 la Saint Servais. Cette période connaît souvent des baisses de températures nocturnes et des phases de gel pendant une lune rousse qui peuvent causer de gros dégâts sur la végétation et endommager les futures récoltes.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Chaque année, le Plan National Canicule est activé entre le 1er juin et le 15 septembre.

La Commune a en effet mis en place un dispositif de prévention à destination des personnes vulnérables pendant les périodes de fortes chaleurs.

Un registre est tenu en Mairie pour recenser le public le plus fragile de la Commune (personnes âgées, en situation de handicap, isolées, dépendantes, femmes enceintes, enfants, etc...).

Ce registre a pour objectif d'apporter assistance et conseils en cas de nécessité.

Les inscriptions se font tout au long de l'année en Mairie, soit aux horaires d'ouverture, soit par téléphone au 02.35.30.40.70



CONSEILS DE PRÉVENTION

- Les fortes chaleurs peuvent avoir des conséquences néfastes sur votre santé.
- Pour éviter une insolation, un coup de chaleur, une crampe, une déshydratation ou encore une hyperthermie, adoptez quelques conseils de prévention :
- Buvez régulièrement de l'eau même si vous ne ressentez pas le besoin de boire. En cas d'effort physique, buvez davantage
- Restez au frais et rafraîchissez-vous avec un brumisateur, gant de toilette humide, douche fraîche, ventilateur, climatisation, etc.
- Ne restez jamais trop longtemps au soleil, dans une voiture stationnée ou dans une pièce non ventilée
- Mettez des vêtements légers et restez à l'ombre autant que possible
- Évitez de boire de l'alcool, vous pourrez ressentir rapidement des effets indésirables
- Évitez les boissons trop sucrées ou à forte teneur en caféine
- Mangez correctement et n'oubliez pas que les fruits et légumes sont riches en eau
- Ne faites pas de sport pendant les heures les plus chaudes. Notez que l'agitation physique augmente la température corporelle et la sudation : il est préférable d'éviter au maxi-

• mum d'imposer des contraintes supplémentaires à l'organisme qui transpire déjà et lutte pour supporter la chaleur

- Protégez-vous du soleil en mettant une casquette ou un chapeau. En cas de sensation de chaleur, mouillez-vous la tête et le front

Si vous vous sentez mal :

- Arrêtez toute activité et rejoignez un endroit ombragé ou/et frais
- Ne plongez jamais dans l'eau froide, vous risqueriez de subir un choc thermique
- Hydratez-vous et enlevez un maximum de vêtements
- Mouillez-vous avec de l'eau pour vous rafraîchir

Si vous avez fait un malaise :

Après avoir fait un malaise ne retournez pas au soleil. Reposez-vous dans un endroit frais, buvez beaucoup d'eau et prenez une douche ou un bain frais pour continuer le processus de réhydratation. Si les symptômes du malaise persistent ou que vous êtes victime de vertiges, appelez ou faites appeler les secours et demandez à quelqu'un de rester auprès de vous.

Il est important de se protéger de la chaleur pour éviter tout effet néfaste sur votre santé. Dans ce cas, mettez-vous à l'abri du soleil entre 11h et 21h.

Appel d'urgence, un numéro unique : le 112

SÉCURITÉ

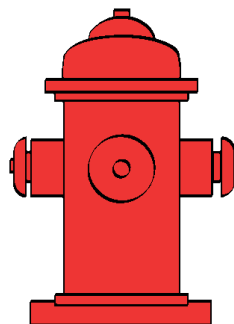


INTERDICTION D'OUVRIRE LES BOUCHES INCENDIE

Il est strictement interdit d'ouvrir les bouches incendie, même durant les périodes de fortes chaleurs. Pour se rafraîchir ou s'amuser, rendez-vous dans les lieux adéquats tels que des piscines, des plans d'eau autorisés pour la baignade, etc.

- Risque de pénurie d'eau pour les sapeurs-pompiers
- Accidents de la route ou corporels à cause de la présence d'eau sur la chaussée
- Risques d'électrocutions en cas d'inondations d'équipements électriques
- Dégradations matérielles dues à l'inondation des caves et parkings
- Mobilisation inutile des services de secours.

Ouvrir les bouches incendie pénalise les sapeurs-pompiers et peut s'avérer dangereux en cas de pénurie d'eau. En effet, les périodes de fortes chaleurs peuvent provoquer des incendies et feux de forêts, face auxquels il est indispensable que les bouches incendie soient suffisamment approvisionnées en eau.



ÉTAT CIVIL - LE MARIAGE

Le mariage est célébré dans une commune avec laquelle au moins l'un des deux époux a des liens durables, de façon directe ou indirecte.

- Il peut être célébré dans la commune où l'un des futurs époux a sa résidence ;
- Il peut être également célébré dans la commune du domicile d'un des parents (père ou mère) des futurs époux.

Le dossier de mariage peut être téléchargé sur le site internet de la Commune ou être récupéré à la Mairie aux horaires d'ouverture.

Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :

- Original et photocopie de la pièce d'identité (CNI, passeport)
- Justificatif de domicile ou de résidence (facture d'eau, d'électricité ou de gaz, avis d'imposition, justificatif de taxe d'habitation...)
- Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois à date du mariage
- Dans certaines situations familiales particulières (veuvage ou divorce), des pièces complémentaires peuvent être demandées

Tous les documents doivent être remis à la Mairie deux mois avant la date de cérémonie.

Pour les mariages célébrés également à l'Eglise de Goderville, il convient de contacter l'accueil de presbytère au 02 35 27 75 94.

ÉTAT CIVIL - LE PACS

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Afin de réaliser le PACS un document est à venir chercher en Mairie ou à télécharger sur internet à l'adresse suivante : <https://psl.service-public.fr/mademarche/depotDossierPACS/demarche?execution=e1s1>

Chacun des contractants doit fournir les pièces suivantes :

- La Convention de PACS (à récupérer en Mairie ou sur le site internet de la Commune)
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (PACS) et attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire Cerfa n° 15725*02)
- Acte de naissance (copie intégrale) de moins de 3 mois à date du PACS
- Pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport...) délivrée par une administration publique (original + une photocopie)

Tous les documents doivent être remis à la Mairie un mois avant la date de célébration

ÉTAT CIVIL - LE PARRAINAGE CIVIL

Le parrainage civil n'est prévu par aucun texte et ne crée aucune obligation. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé. Il se pratique dans certaines mairies, mais ces dernières ne sont pas obligées de le célébrer.

Les documents suivants sont à apporter en Mairie :

- La copie du livret de famille
- L'acte de naissance de l'enfant
- La carte d'identité ou passeport des parrains/marraines avec justificatif de domicile
- Justificatif de domicile des parents

Ce dossier doit être rapporté complet, deux mois avant la date de la cérémonie.

CARTE D'IDENTITÉ - PASSEPORT

Les démarches de Carte Nationale d'Identité et de Passeport se font auprès des Mairies équipées du dispositif de recueil et sur rendez-vous.

La Mairie de Goderville n'est pas équipée de ce dispositif.

Pour avoir accès à la liste des Mairies équipées, vous pouvez vous rendre sur le site internet de l'Agence Nationale des titres sécurisés : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/geocali->

[ser-une-mairie-habilitee](#)

Les Mairies équipées les plus proches sont :

- Fécamp : 02 35 10 60 00
- Bolbec : 02 32 84 51 00
- Saint-Romain de Colbosc : 02 32 79 24 60
- Montivilliers : 02 35 30 28 15
- Le Havre : 02 35 19 45 45

Pour rappel, une pré-inscription peut être faite en ligne via les adresses suivantes :

- Pour une Carte Nationale d'Identité : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite>

- Pour un passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-passeport>

Cependant, le demandeur devra ensuite se rendre en Mairie pour le prélèvement des empreintes.

LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

La Commune de Goderville dispose de trois salles communales.

Depuis le 1er mai 2022, un nouveau règlement intérieur a été mis en place. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Commune dans son intégralité. En effet, depuis le Conseil Municipal du 5 avril 2022, il a été décidé que **la location des salles sera uniquement réservée aux Godervillais et aux habitants du territoire de la Communauté de Communes « Campagne de Caux ».**

- La Salle de la Maison des Associations (MDA) :

La Salle Maison des Associations aussi appelée « Le Vieux Château » est située à l'intérieur d'une structure parcellaire circulaire, correspondant à une implantation du XI ou XII siècle. La salle peut accueillir jusqu'à 70 personnes assises. Une cuisine est disponible à l'étage pour la confection des repas. Afin de faciliter le service, un passe-plat y est installé. L'accès à la cuisine ne dispose pas d'ascenseur pour les Personnes à Mobilité Réduite.



- Salle des Fêtes de la Mairie :

Construite en 1894, la Salle des Fêtes est située dans le bâtiment de la Mairie. Celle-ci peut accueillir jusqu'à 110 personnes. Elle est composée d'une cuisine afin de réaliser les repas et est accessible par un monte-fauteuil pour les Personnes à Mobilité Réduite.



Concernant la salle Maison des Associations et la salle des Fêtes, la vaisselle, les tables et les chaises sont comprises dans le coût de la location. Une tarification de la vaisselle manquante ou cassée est appliquée avec un forfait de 16 € (au-delà de 10 pièces manquantes ou cassées, 2.50 €/pièce).

TARIFS SALLES DES FÊTES ET MAISON DES ASSOCIATIONS	1 JOUR	2 JOURS
HABITANTS DE GODERVILLE	280 €	430 €
HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	400 €	600 €

LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

- Salle Culturelle La Ficelle :

Inaugurée en 2016, la Salle Culturelle La Ficelle est située rue de la Chênaie. Elle possède une salle modulable de 470 m², qui peut accueillir jusqu'à 300 personnes et est composée d'une cuisine, d'une terrasse, d'un bar et d'un parking de 100 places. Elle est entièrement accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.



	SALLES 1 ET 2 1 JOUR	SALLES 1 ET 2 2 JOURS	SALLES 2 ET 3 1 JOUR	SALLES 2 ET 3 2 JOURS	SALLES 1.2.3 1 JOUR	SALLES 1.2.3 2 JOURS	SALLES 1.2.3 3 JOURS
Habitants de Goderville	500 €	700 €	-	-	800 €	1 000 €	1 200 €
Habitants de la Comcom	650 €	850 €	-	-	950 €	1 200 €	1 400 €
Entre- prises	900 €	1 100 €	1 100 €	1 300 €	1 300 €	1 500 €	1 700 €

Pour les habitants de Goderville, le montant de la location ci-dessus s'entend vaisselle comprise. Pour tous les habitants extérieurs à la Commune, aucune vaisselle ne sera mise à disposition.

La salle est équipée en tables et chaises pour environ 250 personnes. Au-delà, il appartiendra au locataire de se procurer par lui-même le matériel supplémentaire.

- o 24 tables rondes (diamètre 153 cm)
- o 26 tables rectangulaires (75 x 181 cm)
- o 250 chaises environ

Tarification de la vaisselle manquante ou cassée : forfait de 16 € et au-delà de 10 pièces manquantes ou cassées, 2.50 €/pièce.

En cas de dégradations, la Municipalité se réserve le droit d'effectuer des demandes de remboursement par le biais de devis afin de réparer les dégradations commises.

Un titre de recettes sera adressé au locataire avec le devis annexé.

Deux chèques de caution seront obligatoirement demandés pour les locations :

- Un de 500 € pour le ménage et le tri sélectif
- Un de 2 500 € pour le mobilier et l'immobilier

Un état des lieux entrant et sortant sera effectué lors de la remise des clés.

Pour toute réservation, vous pouvez contacter Mme Chloé MOILET par mail à communication. goderville@orange.fr ou au 02.35.10.40.77.

RETOUR SUR ...

" JE NE PERDS JAMAIS, SOIT JE GAGNE, SOIT J'APPRENDS." NELSON MANDELA



CRÉATION D'UNE FRESQUE

Dans le cadre du label Terre de Jeux 2024, la Commune a réalisé une fresque collective de 15 mètres de long et 2,50 mètres de haut.

Cette création artistique a été réalisée sur le mur intérieur du gymnase Mamie Bréant pendant les vacances d'hiver 2022.

Pour mener à bien ce travail artistique, la Mairie a réuni un groupe de jeunes Godervillais, âgés de 11 à 18 ans. Une vingtaine d'enfants se sont réunis en groupes de 6 pour peindre cette gigantesque fresque. Cet atelier était gratuit pour les participants.

PREMIER SALON DU LIVRE DE GODERVILLE

La Commune a organisé son premier salon du livre Lire'N Caux, le samedi 19 mars 2022.

Plus de trente auteurs étaient présents à cette occasion avec la venue d'environ 150 visiteurs qui ont déambulé tout au long de la journée à la salle La Ficelle.

Les retours ont été extrêmement positifs de la part des lecteurs qui ont trouvé une diversité de style permettant de satisfaire toutes les envies.

Côté auteurs, la qualité de l'accueil et de l'organisation a fait l'unanimité. La convivialité a été de mise toute la journée, ponctuée par une animation haïkus proposée par l'association Ricochets de Lune. En effet, celle-ci a prêté gracieusement cette exposition et la Municipalité l'en remercie chaleureusement.

Afin que le projet puisse ce faire, la Collectivité a fait appel à un artiste graffeur, Cyril TASSE (SPRAY VISIONS). Il est venu partager sa passion et a proposé des ateliers de graffiti avec du matériel adapté à l'usage des enfants (bombes aérosols à base d'eau).

Pour finir et immortaliser ce moment convivial, une inauguration a eu lieu le vendredi 18 février 2022, en fin d'après-midi, au gymnase, en présence des élus, des encadrants professionnels, des jeunes participants et de leur famille.

En parallèle, une exposition des élèves de l'école élémentaire et du collège était présentée dans le hall de la salle culturelle, ainsi qu'une exposition de haïgas de l'artiste roumain Ion Codrescu, art associant poésie, calligraphie et peinture.

Suite au succès rencontré lors de ce premier salon du livre, la municipalité réitérera l'événement pour une édition 2023 qui se déroulera **le dimanche 19 mars de 10h à 18h.**

Les auteurs qui souhaitent y être présents peuvent contacter Arnaud LECROQ par mail : laficelle@goderville.com



PÂQUES ET CARNAVAL

En avril dernier, la Commune a organisé un rébus de Pâques prenant des tournures de jeux de piste. En effet, les enfants devaient via un rébus trouver les lieux stratégiques de la Commune (église, La Ficelle, la Maison des Associations...), puis une fois sur place, chercher des indices et composer le mot gagnant. Au total, une trentaine de participants ont parcouru les rues de Goderville à la recherche de ces indices.

Afin de découvrir les heureux gagnants, la Collectivité, a organisé en parallèle son carnaval le samedi 16 avril 2022. Le départ s'est effectué à 14h00, Place de Verdun, sous un joli soleil. Soixante enfants déguisés, encadrés par des parents et des élus, ont déambulé dans les rues, puis ont dégusté un goûter offert par la Municipalité (crêpes et chocolats de Pâques) sous le préau de l'école maternelle.

C'est lors de ce moment convivial et festif que s'est effectué le tirage au sort des trois gagnants du rébus de Pâques ; ils ont chacun remporté 2 places de cinéma valables pendant un an à la salle culturelle « La Ficelle » ainsi qu'une poule de Pâques en chocolat.

La Commune remercie tous les participants du rébus de Pâques ainsi que ceux du carnaval !



LES ELECTIONS

ELECTIONS	NOMBRE DE VOTANTS	EMMANUEL MACRON	MARINE LE PEN	JEAN-LUC MÉLENCHON
1er Tour	1540	30.84 %	34.28 %	14.48 %
2ème Tour	1598	49.59 %	50.40 %	-

Tous les résultats des candidats sont consultables sur le panneau d'affichage de la Mairie ainsi que sur l'application gratuite Panneau Pocket de la Commune.

La Municipalité remercie toutes les personnes qui ont œuvré à l'organisation et à la tenue des bureaux de vote.

INFORMATIONS SUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives seront organisées à La Ficelle :

- Le dimanche 12 juin 2022 et le dimanche 19 juin 2022.
- Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00, sans interruption.

L'accès aux bureaux de vote sera régulé par les Présidents des bureaux.

Un accès «prioritaire» depuis l'extérieur sera mis en place pour les personnes vulnérables et les PMR.

Un parcours fléché sera organisé avec une entrée et une sortie distinctes.

Afin de respecter les gestes barrières, il est demandé à chaque électeur d'apporter son stylo. Le port du masque n'est pas obligatoire mais il est vivement recommandé pour les personnes symptomatiques et vulnérables.

Rappel :

Les électeurs devront obligatoirement être munis d'un titre d'identité avec pour pouvoir voter (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de Conduire, Carte Vitale etc...)

FÊTE DE LA MUSIQUE

La commune participe cette année à la Fête de la Musique qui sera organisée en centre-bourg, **Place de Verdun, le mardi 21 juin prochain de 18h30 à 23h30.**

Pour celles et ceux qui le souhaitent, prévoyez votre pique-nique ; tables et chaises seront mises à disposition !

Au menu musical, les années 80-90, de la musique irlandaise, de la pop et du rock français.

AU PROGRAMME :

18h30 à 20h30 : Thierry et Virginie
Chansons années 80 et 90

20h30 à 21h30 : Irish Coffee
Musiques/chansons irlandaises

21h30 à 22h30 : Noura
Reprises pop et compositions originales

22h30 à 23h30 : Eldorado
Pop rock

REMISE DES CALCULATRICES

Comme chaque année, une distribution de calculatrices sera faite aux élèves de CM2 de l'école élémentaire Jean Savigny. **Cette remise se déroulera le 28 juin à 13h30** en présence de l'Adjointe aux affaires scolaires, Madame COZIC et de la Directrice de l'établissement Madame DOSSEMONT.

FÊTE DE LA MADELEINE

La Fête de la Sainte-Madeleine est un événement qui a lieu chaque année à Goderville. Depuis deux ans, pour cause de pandémie, elle n'a pas pu être organisée. **Cette année, elle sera célébrée le week-end du 23 et 24 juillet 2022.**

Sera installée Place de Verdun, une fête foraine dès le samedi 23 juillet 2022 !

Au programme : des attractions (auto-tamponneuses, pêche aux canards, trampoline...). Un arrêté municipal sera pris pour interdire le stationnement sur la place communale.

A la tombée de la nuit, le dimanche 24 juillet 2022, un cortège avec lanternes partira du parking de La Ficelle jusqu'au complexe sportif Mamie Bréant où sera tiré par la société BREZAC le feu d'artifice, aux environs de 23 heures.

LES MARCHÉS NOCTURNES

La commune de Goderville organise cette année encore deux marchés nocturnes : **le jeudi 28 juillet et le jeudi 25 août, de 17h à 23h.**

Chaque année, plus de 100 exposants viennent proposer leurs créations, produits et services : bijoux, boissons artisanales, bougies, café, céramiques, couture, décorations, esthétique, jeux et jouets en bois, maroquinerie, puériculture, réflexologie, restauration, savons, sels, textiles... Des commerçants proposeront aussi de la restauration sur place ou à emporter.

A cette occasion, plusieurs rues et places seront interdites au stationnement et à la circulation entre 12h et 23h30, notamment les rues Jean Prévost, Saint Jacques et Orbe, ainsi que les places Godard des Vaux, de Verdun et Célestin Bellet.

L'entrée à ces deux marchés nocturnes est libre et gratuite pour les visiteurs comme pour les exposants.

De nombreux parkings restent accessibles, principalement ceux de La Ficelle (rue Saint Jacques), du groupe scolaire Jean Savigny (rue du Hameau Martin), du collège André Gide (rue Pierre Corneille) et du Champ de Foire (rue Emile Bénard).

Si vous souhaitez exposer en tant qu'artisan ou commerçant, le dossier de candidature est à demander avant fin juin par email sur laficelle@goderville.com



FORUM DES ASSOCIATIONS

Pour sa 14ème édition, le Forum des Associations Communales se déroulera samedi 3 septembre 2022 de 9h30 à 17h, Place de Verdun.

Cette année, toutes les associations sont invitées à exposer et à présenter leurs activités (Associations sportives, culturelles, solidaires et sociales).

C'est donc plus d'une vingtaine de stands qui seront installés, en plus de celui dédié à Terre de Jeux.

AU PROGRAMME :

- Découverte et initiation des activités
- Documentation gratuite et échanges
- Remise des trophées à 18h00 à La Ficelle

Le dynamisme des associations locales est un facteur important du développement et de l'amélioration du cadre de vie. C'est pourquoi, il est important pour la Commune de faire découvrir et connaître la vie associative de celle-ci.

Toutes les informations relatives aux Associations Communales sont à retrouver sur le site internet de la Commune. (www.goderville.com - LOISIRS - ASSOCIATIONS)

LES JOURNÉES DU MATRIMOINE

La Municipalité de Goderville participera pour la première fois aux Journées du Matrimoine. Ces journées ont pour objet de faire connaître et de rendre visibles les femmes du passé, par le biais d'une programmation culturelle variée (visites, expositions, spectacles, lectures, projections...).

Qu'est-ce que le Matrimoine ?

Employé dès le Moyen-Âge, ce terme désigne les biens hérités de la mère, quand le patrimoine désigne ceux hérités du père. Réemployer le terme de matrimoine, permet de revaloriser l'héritage culturel des femmes.



A cette occasion, deux actions gratuites et ouvertes à tous seront proposées en septembre 2022 :

- Inspirées et inspirantes, quelques françaises qui ont marqué l'Histoire

Exposition présentée du 5 au 15 septembre à la Ficelle mettant en lumière des Françaises souvent oubliées mais qui ont cependant marqué l'Histoire.

- Alice Guy, l'inconnue du 7ème art

Projection d'un documentaire proposée le 15 septembre à 20h30 à la Ficelle évoquant la vie extraordinaire d'Alice Guy, première femme réalisatrice, productrice et directrice de studio de l'histoire du cinéma.

INFOS COMCOM PÉRIODE ESTIVALE

Les Nuits des étoiles se dérouleront les 5, 6 et 7 août 2022 ! Cette année encore, profitez de la beauté du ciel estival au travers des manifestations proposées aux quatre coins de France, mais aussi depuis chez vous, en famille ou entre amis, grâce à un programme de veillées aux étoiles spécialement concocté pour tous, avec ou sans instrument, durant le mois d'août.

Depuis 1991, les Nuits des étoiles sont animées par des équipes d'astronomes bénévoles. Ils devraient être plus de 200 encore cette année : clubs d'astronomie, planétariums, associations, offices de tourisme, mairies, ..., à participer au dispositif et vous proposeront plus d'une centaine de manifestations sur le territoire.

Les Nuits des étoiles 2022, organisées par l'Association Française d'Astronomie, proposent à tous les curieux du ciel le thème de l'exploration, à l'heure où le retour à la Lune se concrétise avec Artémis, et de l'exploration de Mars. Le spectacle céleste sera au rendez-vous aussi avec un premier croissant lunaire dans le ciel des nuits permettant d'avoir un ciel assez noir pour de belles observations.

L'époque est idéale, l'été et la douceur des températures nocturnes incitent à veiller. Le spectacle est gratuit, il est accessible à tous et ne nécessite aucune connaissance préalable. Seule la curiosité en est la clé d'accès. Mais mieux encore, le partage des émotions peut s'accompagner d'un récit où se transmettent des connaissances quand, l'œil nu ou au télescope, la découverte est guidée par un observateur instruit.

Depuis de nombreuses années maintenant, la Communauté de Communes Campagne de Caux et son service Tourisme et Culture se mobilisent pour les Nuits des Etoiles. Cette année, 3 rendez-vous seront proposés :

Atelier Cherche-étoile - Samedi 6 août 2022 – de 14h à 17h – France Services Campagne de Caux à Goderville

Pour profiter des belles nuits étoilées de l'été mais aussi du reste de l'année, venez fabriquer votre propre cherche-étoile et apprenez à vous en servir grâce au projecteur de ciel étoilé. Entrée libre en continu de 14h à 17h. Comptez 40 minutes d'atelier.

Conseillé à partir de 6 ans.

PISCINE PLEIN CIEL

Animation adultes : vendredi 24 juin de 16h à 19h

Aqua sun

Ouverture au public dès 16h.

Festival d'aquagym : objectif effectuer différentes séances :

- De 16h à 16h45 : aquagym douce
- De 17h à 17h45 : circuit training en Co animation
- De 18h à 18h45 : aqua sun

Un goûter sera offert après l'aquadouce et un apéro (sans alcool) à partir de 18h30

Tarif : au prix d'une entrée habituelle

Educateur : Alexandre, Robin, Armelle et Baptiste.

Pour les enfants / ados : le mercredi 29 juin 2022 de 14h30 à 18h :

Parcours warrior Parcours sur ½ bassin, ligne de nage et une zone libre.

Horaire des différents défis sur l'après-midi

- 1 er défi : 15h
- 2 ème défi : 15h45

- 3 ème défi : 16h30

- 4 ème défi : 17h15

Petits lots pour les gagnants

Goûter offert à l'extérieur s'il fait beau

Tarif : au prix d'une entrée habituelle

Educateur : Armelle, Baptiste, Alexandre et Robin.

Ouverture été :

Horaires d'ouverture au public : 1 euro l'entrée

Lundi de 14h à 18h45

Mardi de 14h à 18h45

Mercredi de 14h à 18h45

Judi de 14h à 17h45

Vendredi de 14h à 18h45

Aquabike :

Mercredi de 12h15 à 13h

Judi de 18h à 18h45

Stage enfant :

Cycle de 5 leçons du lundi au vendredi de 14h15 à 15h

Aquagym mixte :

Lundi de 18h à 18h45

Mardi de 12h15 à 13h

Mercredi de 18h à 18h45

Judi de 12h15 à 13h

LA COMMUNE RECHERCHE ...

• UN AGENT TECHNIQUE

Missions principales :

- Réaliser des travaux de Voirie (Nettoyage des voies, places, trottoirs et caniveaux)
- Réaliser des travaux d'espaces verts (Débroussaillage de chemins, tonte des pelouses, tailler les haies)
- Effectuer la maintenance et l'entretien intérieur et extérieur des locaux de la Commune
- Réaliser des travaux d'entretien de l'enceinte sportive (terrains de football, city-stade, gymnase, vestiaires)
- Conduite du camion grue

Activités secondaires :

- Effectuer le sablage et le déneigement des espaces publics
- Réaliser des travaux d'entretien dans le cimetière
- Réaliser le traitement des mauvaises herbes avec le désherbeur thermique ;
- Effectuer le ramassage des feuilles et l'entretien des grilles avaloirs
- Réaliser la réparation et la pose des guirlandes de Noël

Profil souhaité :

- Personne ponctuelle, autonome et réactive
- Possession du permis de conduire C
- Expérience similaire fortement appréciée

Renseignements liés au poste :

- Lieu de travail : Atelier municipal et sur tout le territoire de la Commune
- Travail en équipe, travaux physiques et soumis aux conditions climatiques
- Temps de travail : 39 heures par semaine (35 h + 4 h supplémentaires)
- Horaires de travail : 8h-12h/13h15-17h du lundi au vendredi (horaires modulables en fonction des besoins : soirée, week-end et jours fériés) ;
- Poste à pourvoir dès que possible

**CV et lettre de motivation à envoyer à
Madame POUCHET CAVELIER Aline
cavelier.goderville@orange.fr**



• AGENT D'ENTRETIEN PONCTUEL

Fonctions et activités :

- Entretien et ménage ponctuel au sein des bâtiments communaux (écoles, gymnase, salle culturelle La Ficelle, Mairie et cabinet médical)
- Grande amplitude horaires (en journée et en soirée) ainsi que le samedi matin
- Personne sérieuse, motivée et discrète
- Personne disponible, prête à pallier une absence le jour J

**CV et lettre de motivation à envoyer à
Madame POUCHET CAVELIER Aline
cavelier.goderville@orange.fr**

• UN SERVICE CIVIQUE

Description des activités : En lien avec la Mairie et l'école élémentaire Jean Savigny

- Participer à la création d'un lieu d'accueil pour les enfants, parents, intervenants (création d'espace, recenser les besoins en jeux, en activité, de créativité...)
- Participer à des actions et animations sur différents thèmes, sport, santé, environnement...
- Participer à l'animation de découverte et aide à la prise en main des nouveaux outils informatiques et numériques
- Amener les enfants à la culture aux travaux d'ateliers ludiques
- Participer et coanimer des évènementiels (arbre de Noël, spectacle de fin d'année, semaine du goût, semaine de l'écologie...)
- Construire des outils d'animation en lien avec un professionnel (visuel, affichage...)
- Sensibiliser au développement durable
- Valorisation des déchets alimentaires (compost)
- Faire découvrir la nature

La mission :

- Poste à pourvoir au 1er juillet 2022
- Durée : 9 mois/26h
- Accessible aux personnes à mobilité réduite : non
- Accessible aux mineurs : oui

**CV et lettre de motivation à envoyer à
Madame Emilie DUBOSC
e.dubosc@ml-lillebonnecauxseine.fr
02.35.38.19.89/06.77.67.79.91**

AGENDA

JUIN 2022

Mardi 08 : Spectacle du CCAS à 14h pour les enfants inscrits à l'école Jean Savigny (Salle La Ficelle)

Dimanche 12 : Elections législatives de 8h à 18h (Salle La Ficelle)

Mardi 14 : Ciné Seine à partir de 18h (Salle La Ficelle)

Dimanche 19 : Elections législatives 8h à 18h (Salle La Ficelle)

Mardi 21 : Fête de la Musique à 18h30 (Place de Verdun)

Jeudi 23 : Concert d'été Club des Jeunes à 20h (Salle La Ficelle)

Samedi 25 : Gala des Pastourelles à 21h (Salle La Ficelle)

Dimanche 26 : Gala des Pastourelles à 15h (Salle La Ficelle)

Dimanche 26 : Vide Grenier USG Football (Gymnase Mamie Bréant)

JUILLET 2022

Vendredi 01 : Ciné Seine extérieur : « Yesterday » (Salle La Ficelle)

Mercredi 13 : Ciné Seine à partir de 18h (Salle La Ficelle)

Samedi 23 et Dimanche 24 : Fête de la Madeleine (Place de Verdun)

Jeudi 28 : Marché Nocturne à partir de 17h (Centre-bourg)

AOÛT 2022

Mardi 09 : Ciné Seine à partir de 18h (Salle La Ficelle)

Jeudi 25 : Marché Nocturne à partir de 17h (Centre-bourg)

SEPTEMBRE 2022

Samedi 03 : Forum des Associations et remise des Trophées (Place de Verdun - Salle La Ficelle)

Mardi 06 : Présentation de la nouvelle saison culturelle à 20h30 suivie d'un concert de Marlène et Anthony (Salle La Ficelle)

Mardi 13 : Ciné Seine à partir de 18h (Salle La Ficelle)

Jeudi 15 : Journées du Matrimoine à 20h30 (Salle La Ficelle)

Jeudi 29 : Festival Terres de Paroles à 20h30 (Salle La Ficelle)

OCTOBRE 2022

Samedi 08 : Leho Mafo - Seul en scène comique «Zone d'Education Presque Prioritaire» à 20h30 (Salle La Ficelle)

Dimanche 09 : Cabaret - Spectacle réservé aux séniors de Goderville proposé par le CCAS à 15h (Salle La Ficelle)

Mardi 11 : Ciné Seine à partir de 18h (Salle La Ficelle)

Du 17 au 31 : Concours d'Halloween

Ciné Seine

La Ficelle propose le deuxième mardi de chaque mois, et parfois durant les vacances scolaires, une séance à 18h destinée aux enfants et une séance à 20h30 pour toute la famille.

Diffusés sur un écran géant avec un confort identique à une salle de cinéma, dessins animés et films sont projetés quelques semaines seulement après leur sortie nationale.

Ne pas oublier la séance de plein air sur le parking de La Ficelle le **1er juillet au coucher du soleil à l'affiche le film «Yesterday».**





MARLENE & ANTHONY

PRÉSENTATION DE LA SAISON CULTURELLE 2022/2023

MARDI 6 SEPTEMBRE / 20H30

GODERVILLE

TARIF(S) : GRATUIT



La ficelle

SALLE CULTURELLE DE GODERVILLE

Rue Saint Jacques - 76110 Goderville - Tél. 02 35 27 07 37 | Email : laficelle.resa@goderville.com | Informations/réservations : laficelle.resa@goderville.com - 02 35 27 07 37 | Licences : 1-1118700 / 3-1117533 [2022]



Informations Mairie

Contact

Commune de Goderville
2 Place Célestin Bellet
76110 Goderville
02 35 10 40 70
commune.goderville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et mercredi : 9h – 12h
Mardi, jeudi et vendredi : 9h – 12h et 14h – 17h

Site internet

www.goderville.com